

Invitation pour agréments piscine

Vous souhaitez accompagner une classe à la piscine et apporter bénévolement votre aide à l'enseignement de la natation scolaire en encadrant un groupe d'élèves sous la responsabilité de l'enseignant.

Pour cela, vous devez être agréé par l'Education Nationale. Pour avoir l'agrément il faut :

- **Vous présentez à une session « d'informations + test » en possession d'une fiche de demande officielle** qui vous est remise par le directeur de l'école. Cette fiche est signée par le directeur et complétée en partie par vos soins.
- **Réussir un test comportant 4 épreuves** si possible enchainées : entrer dans l'eau (sauter ou plonger), se déplacer dans l'eau (nage libre sur 25 mètres), s'immobiliser quelques secondes en équilibre horizontal et/ou vertical, récupérer un objet au fond de la piscine.
- **Recevoir une information sur l'organisation** des activités aquatiques à l'école et comprendre votre rôle en tant que personne agréée.
- **Répondre aux exigences d'honorabilité** nécessaires à votre intervention (vérification du fichier FIJAISV -fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes - par les services administratifs de la Direction académique de l'éducation nationale)

Il vous faudra compter 1h30 environ sur place.

C'est le conseiller pédagogique E.P.S. de la circonscription de Jonzac, Jean-Baptiste MASSICOT qui fait passer le test et assure l'information, puis l'inspection académique qui validera votre agrément. Le directeur d'école sera informé de la délivrance ou non de votre agrément et vous tiendra informé. L'honorabilité est vérifiée chaque année, la compétence acquise lors de la session « d'information + test » est valable 5 ans.

- ➔ **Vous indiquerez au directeur la date choisie afin que celui-ci puisse vous inscrire à la session. L'inscription permettra de vous accueillir dans les meilleures conditions.**
- ➔ Prévoir une tenue de piscine (serviette, maillot de bain) et une carte d'identité

Programmation des sessions « d'information + test » de l'agrément



Attention, en cas de retard, la validation de la compétence (test + information) ne pourra être délivrée

Aux Antilles

- Le mardi 19 mars de 17h à 18h30**
 - Le lundi 6 mai de 17h à 18h30 à la piscine de Mirambeau**
 - Le lundi 13 mai de 17h à 18h30**
 - Le lundi 27 mai de 17h à 18h30 à la piscine de St Aigulin**
 - Le jeudi 30 mai de 17h à 18h30 à la piscine de Chevanceaux**
 - Le mardi 4 juin de 17h à 18h30 à la piscine d'Archiac**
 - Le lundi 24 juin de 17h à 18h30 (prep 24-25)**
- Les parents doivent obligatoirement s'inscrire et leur nom transmis au cpc eps en amont.
Sans retour du cpc votre inscription est validée.